



COMPTE-RENDU DE REUNION

Date de la réunion : 29 Novembre 2018
OBJET : Conseil Communautaire

Service émetteur : Administration Générale
Rédacteur :
Date du compte-rendu : 3 décembre 2018

Présents : Gilbert AVERSA, Francis CHAUD, Michel CHEYLAN, Claire CHRISTIAN, Jean CONREAUX, Marie Noëlle DISDIER, Cyrille DRUJON D'ASTROS, Michel ENGILBERGE, Robert ETIENNE, Camille FAURE, Martin FAURE, Michel FRISON, Serge GIORDANO, Gérard GUIMBERT, Alain JEANNE, Ghislaine LOMBARD, Roger MOUTIER, Jean Lin PAUL, Gilles PIERRE, Jean Robert RICHARD, Jean Pierre RIPPERT, Carole ROBERT, Patrick VIGNE.

Pouvoirs : Joël GIRAUD à Patrick VIGNE
Mary Lyne VAUCHERE à Martin FAURE

Excusés : Gérard SEMIOND

Le Président et Serge GIORDANO accueillent l'assemblée à la Mairie de Saint Martin de Queyrières.

- a) Serge GIORDANO est nommé secrétaire de séance.
- b) Le compte rendu du conseil communautaire du 25 Octobre 2018 est adopté à l'unanimité.
- c) GEMAPI : positionnement pour la continuité de la régie SMADESEP

Le conseil communautaire est favorable à un regroupement sur l'échelle du bassin versant, mais tout en conservant la compétence GEMAPI

DELIBERATIONS

CABINET

1- Convention de versement d'un fonds de concours pour le marché couvert de l'Argentière-La-Bessée

Le Président informe l'assemblée que dans le cadre du recours du marché « Rue de la République », une indemnité de 102 473.28 euros a été versée à la Communauté de Communes du Pays des Ecrins.

Les travaux réalisés en 2017 (Rue de la République) ont représentés un montant de 86 819.17 euros. Le conseil communautaire décide de verser la différence, soit 15 653.62 euros, à la commune de l'Argentière sous forme d'un fonds de concours pour le marché couvert.

Voté à l'unanimité

2- Subvention pour le Centre Inter-Régional d'Entraînement : Structure d'appui scolaire Briançon.

Le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays des Ecrins participe au Parcours de l'Excellence Sportive depuis 2015 avec une participation annuelle de 20 000 € dans le cadre d'une convention de partenariat de 4 ans.

Après étude du nombre d'enfants du Pays des Ecrins inscrits dans cette structure, le conseil communautaire décide d'octroyer une subvention de 10 000 € pour l'année 2019 au Comité de Ski Alpes Provence.

Voté à l'unanimité

ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX - GEMAPI

3- Redevance spéciale des déchets non ménagers reçus au centre à gravats et déchetterie

Vu les augmentations des tarifs des marchés de transport et de traitement de certains matériaux issus de la collecte sélective et de la déchetterie le conseil communautaire décide d'actualiser les tarifs de la redevance spéciale et l'application des tarifs suivants pour l'année 2019 :

| PRESTATION | Tarifs 2019 |
|--|---|
| Redevance camping/caravaneige | 0.21 € /nuitée |
| Mise à disposition de bacs, enlèvement et traitement des ordures ménagères | 709 €/an |
| Mise à disposition de benne avec évacuation jusqu'à la déchetterie | 267 €/benne |
| Évacuation d'une benne (sans mise à disposition d'une benne) | 206 €/benne |
| <i>Traitement des encombrants :</i> | |
| transport | 292 €/benne ou 9.70 €/m ³ |
| traitement | 111 €/tonne ou 3.70 €/m ³ |

| | |
|-----------------------------------|--------------------------------------|
| <i>Traitement des emballages:</i> | |
| transport | 378 €/benne |
| traitement | 268 €/tonne |
| <i>Traitement du papier:</i> | |
| transport | 293 €/benne |
| traitement | 40 €/tonne |
| <i>Traitement du carton:</i> | |
| Transport carton | 264 €/benne |
| Traitement carton | 29 €/tonne |
| Traitement des ordures ménagères | 108 €/tonne |
| Traitement des DDS | 4,6 €/kg |
| Traitement des gravats | 5 €/m ³ |
| Traitement des déchets verts | 61 €/tonne ou 13 €/m ³ |
| Traitement du bois | 79 €/tonne ou 12 €/m ³ |
| <i>AUTRES</i> | |
| Éditions du Fournel | 190 €/an |
| Cabinet paramédical les Écrins | 148 €/an |

Vote : 24 pour, 1 abstention Serge GIORDANO

4- Attribution du marché étude « action » pour la mise en place d'une ressourcerie des matériaux du bâtiment

Le Président rappelle à l'assemblée que les activités du bâtiment produisent sur le territoire une importante quantité de déchets qui sont orientés vers les filières de recyclage adaptées ou vers l'enfouissement lorsqu'aucun autre exutoire n'est possible.

Dans le cadre du programme Alcotra In.Te.Se. la CCPE qui souhaite impulser sur son territoire la mise en place d'une filière de réemploi pour les matériaux du bâtiment a lancé une étude action permettant la faisabilité et la viabilité économique d'une telle filière.

Le Conseil communautaire accepte l'offre du candidat CPE Haute Durance pour un montant de 30 000 € sur 3 ans et autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à la mise en œuvre de ce marché.

Voté à l'unanimité

5- Puy ST Vincent, la Roche de Rame, L'Argentière la Bessée et Vallouise-Pelvoux pour le fournisseurs d'électricité des bâtiments ayant une puissance supérieur à 36KvA.

Le Président rappelle à l'assemblée que réglementairement, il est obligatoire de lancer une consultation pour le choix du fournisseur d'électricité des bâtiments ayant une puissance supérieure à 36kva (tarif jaune ou vert)

Afin de mutualiser les coûts, la collectivité propose à ses communes membres de s'associer pour cette consultation dans le cadre d'un groupement de commande (système prévu à l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics).

Le Conseil Communautaire valide la convention de groupement de commande relative au choix du fournisseur d'électricité des bâtiments ayant une puissance supérieure 36KVA, nommé comme représentant élu Gérard GUIMBERT et autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de l'opération

Voté à l'unanimité

6- Assainissement des hameaux de Prelles, La Rochette et Villaret sur la commune de Saint Martin de Queyrières - Avenant 2 du Lot 1 Construction de la station d'épuration

Le Président présente à l'assemblée un avenant n°2 pour les motifs suivants :

1 - L'augmentation du délai d'exécution de la phase 2 pour causes de mauvaises conditions météorologiques (gel, neige, pluie)

2- La réalisation de travaux supplémentaires nécessaires en fin de chantier, induisant des prix nouveaux (PN) tels qu'une trappe de manutention du local de déshydratation, l'ajout d'un disjoncteur sur l'alimentation principale, la télégestion des sites des postes de relevage et enfin le groupe d'alimentation en eau potable.

le Conseil communautaire accepte l'avenant n°2 du Lot 1 avec le groupement d'entreprise MSE / Allamanno / LG Architecture pour un montant de 22 595.60 € HT.

Voté à l'unanimité

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME ET SERVICES AUX PUBLICS

7- PARC D'ACTIVITES DU VILLARET : accord de principe d'attribution de lots à l'entreprise SARL DSL

L'entreprise « DSL » représentée par Monsieur David MONNET, actuellement implantée sur la commune de Saint Martin de Queyrières, a fait acte de candidature pour développer sur le site son activité de charpente/menuiserie/isolation.

Monsieur MONNET a présenté son projet lors du comité d'agrément réuni le 17 octobre 2018. La commission a rendu un avis favorable de principe.

Le conseil communautaire autorise le Président à conclure une promesse de vente avec clause suspensive de financement avec l'entreprise « SARL DSL » ou la personne morale que ce dernier aura désigné pour suivre l'opération, et pour engager les démarches nécessaires à la réalisation de son projet.

Voté à l'unanimité

8- ZA les Sablonnières : Location précaire de travées de la Série E au profit de l'entreprise C NET PROPETE ou la personne morale qu'elle a désignée

La société C NET Propeté, représentée par son gérant Monsieur Joël ADRIEN souhaiterait louer un ensemble immobilier dans le bâtiment industriel dit « Série E », zone des Sablonnières, en vue de l'acquérir à moyen terme.

Cet ensemble immobilier d'une surface de 320 m² est composé des lots n° 23 & 24.

La société souhaite louer le local avant de l'acquérir pour une valeur de 76 000 € pour y développer son entreprise de nettoyage et d'assainissement.

Dans l'attente de l'acquisition, le conseil communautaire *autorise la location via un bail précaire de 2 ans des lots n°23 & 24 au profit de l'entreprise C NET PROPLETE ou de la personne morale que cette dernière a désignée, ainsi que la cession dans un délai de deux ans maximum (à compter de la signature du bail précaire) des lots n°23 & 24 au profit de l'entreprise C NET PROPLETE ou de la personne morale que cette dernière a désignée.*

Voté à l'unanimité

9- ZA les Sablonnières : Cession de travées de la Série E au profit de l'entreprise ALPHAND PEINTURE ou la personne morale qu'elle a désignée

Le Président porte à la connaissance des membres du conseil la demande de l'entreprise ALPHAND PEINTURE.

La société représentée par son gérant Monsieur Simon ALPHAND souhaiterait acquérir un ensemble immobilier de 320 m² composé du lot n°28 dans le bâtiment industriel dit « Série E », zone des Sablonnières, pour une valeur de 89 000 €.

le Conseil Communautaire *autorise cette cession au profit de l'entreprise ALPHAND Peinture ou de la personne morale que cette dernière a désignée.*

Voté à l'unanimité

10-API Vallouise - Poste - Mairie : convention de mise à disposition des locaux de la Mairie annexe

Le Président rappelle que la Communauté de communes du Pays des Ecrins est dotée de la compétence « Agence Postale Intercommunale » (API).

Après discussions et au regard des besoins du territoire, le Président indique qu'il convient de créer une API mutualisée avec une Maison de services au public en centre bourg de Vallouise. Il s'agirait d'une offre plus complète que celle développait jusqu'alors sur Pelvoux.

Pour conduire cette transformation, il convient de conclure une convention précisant les modalités de réalisation de l'offre de services postaux et de l'offre de services Maison de services au public.

La Commune de Vallouise/Pelvoux s'engage à mettre à disposition les locaux occupés actuellement par la mairie annexe et à prendre en charge des frais afférents au fonctionnement tels que décrits dans la convention.

La Communauté de communes s'engage à assurer l'animation de l'Agence Postale Intercommunale et de la Maison de services au public et à prendre en charge des frais de fonctionnement tels que décrits dans la convention.

Voté à l'unanimité

11-Subvention d'équilibre 2018 - Luceo.

Le Président rappelle que lors du vote du budget 2018 M14 Economique, il a été décidé de verser une subvention d'équilibre annuelle de 10 000 € au service Pépinière d'entreprises 02 - LUCEO, pour assurer son fonctionnement.

Le Conseil communautaire valide le versement de 10 000 €, subvention d'équilibre annuelle de LUCEO pour l'année 2018.

Voté à l'unanimité

VIE LOCALE ET ASSOCIATIVE

12- Convention avec le club de canoë kayak des Ecrins pour l'accompagnement des écoles du canton, du collège et des classes sportives.

Le conseil communautaire décide de prendre en charge financièrement pour l'année scolaire 2018/2019 et pour un montant global de 5 520 € :

- L'encadrement des sorties kayak des écoles primaires (CE2 à CM2) du canton pour un volume 42 séances de 2h soit 84 heures, montant 1680€ ;
- L'encadrement des classes de 6^{ème} et 5^{ème} du collège pour 4 séances de 3h sur 7 semaines soit 84 heures, montant 1680€ ;
- L'encadrement de la classe sportive du collège pour 3h de séances sur 36 semaines soit 108 heures, montant 2160€.

Voté à l'unanimité

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET MOBILITE

13-Convention pour l'installation d'un médecin généraliste pour gestion de l'équipement de radiologie à la maison de santé Gyronde à Vallouise.

Le Président rappelle que le Docteur Jean-Marc LUCIA a manifesté le désir de s'installer à la Maison de Santé Pôle Gyronde à Vallouise-Pelvoux pour y exercer sa profession à parti de la saison d'hiver 2018 - 2019.

Le bien occupé sera équipé d'une radio fournie par IMAGERIES MEDICALES ET SERVICES composée :

- D'un capteur Wifi VIVIX.
- D'une salle d'Os.
- D'un système de numérisation Konica Sigma.
- D'un logiciel CLIPPER + Serveur d'archivage.

Le conseil communautaire accepte de louer les locaux de la Maison de Santé Pôle Gyronde au Docteur Jean-Marc LUCIA pour la période du 21 décembre 2018 au 30 mars 2019, et valide l'indemnité d'occupation nette de 500 € par mois + 3 % du chiffre d'affaires pour toute la durée de la convention.

Claire CHRISTIAN ne participe pas au vote

Voté à l'unanimité

ADMINISTRATION ET FINANCES

14- Admissions en non-valeur

- Budget M14 Social

Le conseil communautaire valide les admissions en non-valeur présentées par la Trésorerie, pour le budget social pour un montant de 594.19 € au titre des années 2014 et 2015

- Budget M49
Le conseil communautaire valide les admissions en non-valeur présentées par la Trésorerie, pour le budget assainissement pour un montant de 2 499.25 € au titre des années 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017

Voté à l'unanimité

15-Décisions modificatives

- DM N°2 budget M14 Social

Augmentation des crédits au 6541 de 600 € et diminution des crédits au 6168 de 600€ pour prise en charge des admissions en non-valeur

- DM N°3 budget M14

Fonctionnement : augmentation des dépenses de 113 595 €

Investissement : augmentation des dépenses et recettes de 134 766.60 € correspondant :

Ajustement des crédits pour le CRFP : 40 841 €

Ajustement des crédits pour le FPIL : 4 013 €

Crédits subventions radio maison santé : 68 741 €

Crédits pour porteur de PSV : 5 529.60 €

Crédit pour l'avance à la M43 pour BUS : 129 237 €

- DM N°2 M43

Augmentation des dépenses et recettes pour l'acquisition du bus : 129 237 €

- DM N°1 Cinéma

Augmentation et diminution des crédits de 6135 au 6411 pour 5 000 €

Voté à l'unanimité

16-Tableau des effectifs : création du poste des Activités de Plein Nature

Le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la compétence pleine et entière des activités de pleine nature et notamment le VTT, le trail et les accès aux sites remarquables, il est nécessaire de sécuriser et de pérenniser les parcours proposés.

Un emploi à temps complet sur l'année est donc nécessaire pour répondre à ces besoins.

Le Conseil communautaire *accepte la création du poste de Technicien Territorial à temps complet*

Voté à l'unanimité

17-Acquisition d'un nouveau car et du système d'information voyageurs - Emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole

Le Conseil Communautaire autorise le Président à contracter un emprunt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence pour un montant de 130 000 € selon les caractéristiques suivantes :

- o Objet : Acquisition d'un nouveau car et du système d'information voyageurs
- o Montant du capital emprunté : 130 000 €
- o Durée d'amortissement : 15 ans
- o Taux d'intérêt : 1,41 %
- o Frais de dossier : 0,10 % du capital emprunté
- o Périodicité retenue : annuelle.

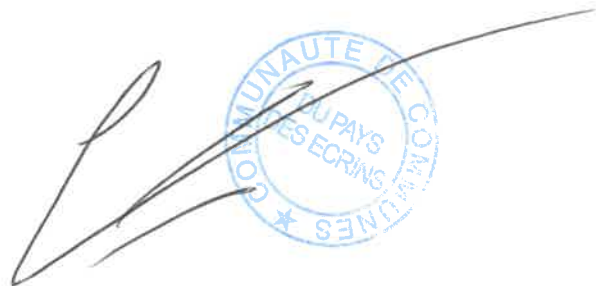
- Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité de 2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle.

Voté à l'unanimité

Carole ROBERT interpelle le Président et l'assemblée sur la situation du personnel de la piscine, Sonia BEGLIOMINI et Benoit BOUTIBONNES, qui lorsque la piscine sera fermée pour travaux, perdront les revenus de leur activité privée pendant une année, les mettant ainsi en difficulté financière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Président
Cyrille DRUJON D'ASTROS**



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Cyril DRUJON D'ASTROS'. To the right of the signature is a blue circular official stamp. The text within the stamp reads 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DES ECRINS' around the perimeter, with a small star at the bottom. The signature overlaps the stamp.